

Motion du Conseil municipal de Bordeaux s'opposant à la privatisation des aéroports de Paris, proposée par le groupe des élus socialistes et apparenté

Considérant que les aéroports de Paris constituent la porte d'entrée en France, avec plus 100 millions de voyageurs chaque année,

Considérant que les aéroports de Paris concentrent des enjeux économiques, sécuritaires et d'aménagement qui en font des actifs stratégiques de l'Etat et qu'ils bénéficient d'une situation de quasi-monopole,

Considérant le poids économique du groupe ADP,

Considérant que les plateformes d'ADP sont des infrastructures dans lesquelles le contrôle de l'entrée et la sortie des passagers et des marchandises constitue un enjeu de sécurité nationale,

Considérant que la maîtrise publique est indispensable à un développement cohérent des activités aéroportuaires,

Considérant que la puissance publique est la plus apte à prendre en compte les enjeux environnementaux liés au trafic aérien qui ne peuvent être négligés au profit de la seule logique de rentabilité,

Considérant que l'Etat majoritaire à hauteur de 50,5% dans le groupe ADP entend céder tout ou partie de ses participations,

Considérant que les motivations de cette privatisation s'appuient sur des arguments économiques de court-terme alors même que le groupe ADP a redistribué ces dix dernières années près de 2 milliards d'euros de dividendes à ses actionnaires, dont au premier chef l'Etat,

Considérant qu'avec la privatisation d'ADP, le retour sur investissement primera sur le développement et l'amélioration des plateformes d'Orly et de Roissy,

Considérant que la remise en cause de la participation majoritaire de capitaux publics dans le groupe d'ADP porterait un grave préjudice au développement des plateformes parisiennes, avec des conséquences pour l'emploi et l'externalisation d'un certain nombre d'activités,

Considérant les précédentes privatisations d'infrastructures de transports, dont celles des autoroutes qui ont été préjudiciables aux contribuables comme à leurs usagers, en raison d'une hausse des profits de 20% en 10 ans pour les actionnaires au détriment des investissements et du maintien des tarifs,

Considérant que 98% des salariés d'ADP ont exprimé leur refus de cette privatisation lors d'une consultation organisée par les organisations syndicales en avril 2018,

Le Conseil municipal de Bordeaux s'oppose à toute privatisation par l'Etat du groupe ADP, entreprise gestionnaire des aéroports franciliens.